conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MYNITRAS® 27 N +10SO3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Engrais

mélange

Restrictions d'emploi

recommandées

: Utilisations par les consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : LAT Nitrogen Austria GmbH

St. Peter-Strasse 25, 4021 Linz, Autriche

Téléphone: +43 732 6915-0

Adresse électronique : sds@lat-nitrogen.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: 01 45 42 59 59 (24h)

+44 (0) 1235 239 670 (NCEC Carechem 24)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Informations Additionnelles : Fiche de données de sécurité EUH210

sur les Dangers disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

MYNITRAS est une marque déposée.

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria Telephone +43 732 6915 0 FN 257746p | Regional Court of Linz | Website www.lat-nitrogen.com





SDS-FR - FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 70 - < 80

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Remarques : Les mélanges ne sont pas classés Irritant pour les yeux (études

OCDE 405 et OCDE 437 menées sur des mélanges similaires).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si

nécessaire.

Demander conseil à un médecin.

En cas de contact avec la

: Laver abondamment à l'eau.

peau

Si une irritation se développe et persiste, consulter un



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

médecin.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Si une irritation se développe et persiste, consulter un

médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:

Troubles digestifs

L'absorption du produit dans le corps peut conduire à la formation de métémoglobine dont la concentration élevée

entraîne une cyanose.

Les effets d'un contact répété ou prolongé avec la peau

peuvent inclure: Sensation de gêne

Inhalation:

Risque d'œdème pulmonaire retardé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au

moins.

Traiter de façon symptomatique.

Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Jet d'eau à grand débit

Moyens d'extinction

inappropriés

: Mousse Sable

Poudre sèche

Halons

Dioxyde de carbone (CO2)

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria Telephone +43 732 6915 0

FN 257746p | Regional Court of Linz | Website www.lat-nitrogen.com

LAT Nitrogen

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

Ne pas étouffer avec de la vapeur ou du sable.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: Des produits de décomposition dangereux se forment en cas

de feu.

Des vapeurs toxiques peuvent se dégager.

Oxydes d'azote (NOx)

Ammoniac

Risque d'explosion si le produit est chauffé en ambiance confinée (par exemple tubes et tuyauteries) en particulier si il

est contaminé par des matières incompatibles.

Voir chapitre 10.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les

produits chimiques

Information supplémentaire

: Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Contacter les autorités locales compétentes.

S'assurer que les portes et les fenêtres sont ouvertes. Eviter l'inhalation des fumées de décomposition.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière.

Balayer pour éviter les risques de glissade.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Ne pas mélanger avec de la sciure, des matières combustibles ou organiques.

Laisser le récipient ouvert.

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria Telephone +43 732 6915 0



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière.
 Assurer une ventilation adéquate.

Tenir écarté des matériaux incompatibles.

N'utiliser que du matériel propre.

Indications pour la protection

contre l'incendie et

l'explosion

: Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à

l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer

régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

 Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
 Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Restreindre la taille des tas

(conformément à la réglementation locale) et laisser au moins un mètre de distance autour des tas de produits ensachés. Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.

Matériaux appropriés pour les conteneurs: Plastiques Acier

inoxydable Aluminium

Matériaux inappropriés pour les conteneurs: Cuivre Zinc

Information supplémentaire sur les conditions de

stockage

: Protéger du rayonnement solaire. Protéger de l'humidité.

Eviter de stocker en plein air.

Précautions pour le stockage

en commun

: Ne pas stocker à proximité de matières combustibles.

Tenir écarté des matériaux incompatibles.

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria Telephone +43 732 6915 0



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

Voir chapitre 10.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Dans les exploitations agricoles, s'assurer que les engrais ne

sont pas stockés à proximité de foin, paille, céréales,

carburant diesel, etc.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Les concentrations moyennes en poussières sans effet spécifique sur une période de 8h dans les locaux à pollution spécifique ne doivent pas dépasser pour les:

Poussières totales: 4 mg/m³ Poussières alvéolaires: 0.9 mg/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium	Eau douce	16 mg/l
	Eau de mer	15,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	77,7 mg/kg
	Sédiment marin	77,2 mg/kg
	Installation de traitement des eaux résiduaires	16,9 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Éviter la formation de poussière.

Veiller à une ventilation adéquate.

Avant tous travaux par point chaud et matériaux chauds sur des contenants et appareils ayant contenu du produit, les traces de produits doivent être éliminées par un lavage efficace à l'eau.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

(EN 166)

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : >= 480 min

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria Telephone +43 732 6915 0



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

Épaisseur du gant >= 0,11 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le

temps de contact.

Protection respiratoire Une protection par masques respiratoires appropriés est

> nécessaire dans les endroits où les concentrations sont supérieures aux limites recommandées ou dans ceux où les

concentrations sont inconnues.

Mesures de protection Les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés

doivent être portés conformément à la Règlementation (EU)

2016/425.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

> égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux

dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique granulés

Couleur gris, brun clair

Odeur inodore

Point de fusion > 150 °C

Point d'ébullition Se décompose au-dessous du point d'ébullition.

Inflammabilité Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, Non applicable supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

(solide)

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria

Telephone +43 732 6915 0 FN 257746p | Regional Court of Linz | Website www.lat-nitrogen.com



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Non applicable

(solide)

Point d'éclair Non applicable, (inorganique)

Température d'auto-

inflammabilité

Non applicable

(solide)

Température de

décomposition

> 150 °C

5 - 7 рΗ

Concentration: 10 %

Viscosité

Viscosité, cinématique

Non applicable

(solide)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité partiellement soluble (20 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

(inorganique)

Pression de vapeur Non applicable

(inorganique)

Densité 1 040 kg/m3

Densité de vapeur relative Non applicable

(solide)

Taille des particules 2 - 5 mm

> 95 %

Caractéristiques de la particule

9.2 Autres informations

Explosifs Non explosif

> Risque d'explosion si le produit est chauffé en ambiance confinée (par exemple tubes et tuyauteries) en particulier si il

est contaminé par des matières incompatibles.

Propriétés comburantes La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria Telephone +43 732 6915 0

FN 257746p | Regional Court of Linz | Website www.lat-nitrogen.com

LAT Nitrogen

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.

Libère des gaz nitreux au contact des acides forts.

Se décompose par chauffage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Température > 150 °C

Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Tenir écarté des matériaux incompatibles. Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Matières organiques

Des matières combustibles

Agents réducteurs

Acides forts et bases fortes

Poudres métalliques

Cuivre

Alliage de cuivre

Chlorates Chromates Nitrites soufre

permanganates

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx) Ammoniac



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 950 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg

cutanée Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Les informations fournies sont basées sur des tests réalisés

sur des mélanges ayant des compositions similaires.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque une sévère irritation des yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce : Souris

Méthode : OCDE Ligne directrice 429

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Substance d'essai : Nitrate d'ammonium et de calcium

Remarques : Références croisées

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium

Remarques: Références croisées

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Résultat: négatif

Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium

Remarques: Références croisées

: Type de Test: Étude in vitro de mutations géniques sur

cellules de mammifères

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Résultat: négatif

Substance d'essai: Nitrate de potassium Remarques: Références croisées

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 104 semaines

: 1 820 mg/kg p.c./jour

Résultat : Pas d'augentation des tumeurs observée

Substance d'essai : Nitrate de sodium Remarques : Références croisées

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria Telephone +43 732 6915 0



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique

observé: >= 920 mg/kg p.c./jour Méthode: OCDE Ligne directrice 422 Résultat: Aucune réaction secondaire. Remarques: Références croisées

Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle NOAEL: >= 1 500 mg/kg,

Méthode: OCDE Ligne directrice 422 Substance d'essai: Nitrate de potassium Remarques: Références croisées

Incidences sur le : Espèce: Rat

développement du fœtus Voie d'application: Oral(e)

Durée d'un traitement unique: 28 jr

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 920 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Aucune anomalie fœtale. Méthode: OCDE ligne directrice 422 Résultat: Aucune réaction secondaire. Remarques: Références croisées

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : >= 1 500 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria Telephone +43 732 6915 0



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

Durée d'exposition : 28 jr

Méthode : OCDE Ligne directrice 422
Substance d'essai : Nitrate de potassium
Remarques : Références croisées

Espèce : Rat, mâle Voie d'application : Inhalation Durée d'exposition : 28 jr

Méthode : OCDE Ligne directrice 412
Substance d'essai : Nitrate d'ammonium

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 346 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Court terme Remarques: Eau douce

CL50 (Hexagrammos otakii): 10 359 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Court terme

Substance d'essai: Nitrate de sodium

Remarques: Eau de mer Références croisées

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

: CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 340 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria Telephone +43 732 6915 0



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

aquatiques Type de Test: Court terme

Substance d'essai: nitrate de calcium

Remarques: Eau douce Références croisées

CL50 (Portunus pelagicus (Étrille bleue)): 496 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Court terme

Substance d'essai: Nitrate de potassium

Remarques: Eau de mer Références croisées

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Algues): > 1 048 mg/l Durée d'exposition: 10 jr

Type de Test: Inhibition de la croissance Substance d'essai: Nitrate de potassium

Remarques: Eau de mer Références croisées

Toxicité pour les : CE50 : > 1 000 mg/l

microorganismes Durée d'exposition: 180 min

Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées

Substance d'essai: Nitrate de sodium Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques: Eau douce Références croisées

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 88,4 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Espèce: Gobiocypris rarus (goujon rare) Substance d'essai: Nitrate de potassium

Remarques: Eau douce Références croisées

NOEC: 279,2 mg/l Durée d'exposition: 42 jr Espèce: Psetta maxima

Substance d'essai: Nitrate de sodium

Remarques: Eau de mer Références croisées

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 1 585,4 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Point final: Taux de fécondité

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Substance d'essai: Nitrate de sodium

Remarques: Eau douce Références croisées

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria Telephone +43 732 6915 0



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

NOEC: 22,8 mg/l

Durée d'exposition: 40 jr

Espèce: Farfantepenaeus brasiliensis Substance d'essai: Nitrate de sodium

Remarques: Eau de mer Références croisées

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

nitrate d'ammonium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la

biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances

inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

nitrate d'ammonium:

Mobilité : Milieu: Eau

Remarques: complètement soluble

: Milieu: Sol

Remarques: (NO3-), On ne s'attend pas à une absorption par

le sol.

: Milieu: Sol

Remarques: (NH4+), Après libération, est absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria Telephone +43 732 6915 0

FN 257746p | Regional Court of Linz | Website www.lat-nitrogen.com

LAT Nitrogen

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Éviter que le produit atteigne l'eau souterraine, les organismes aquatiques ou le système d'égouts. Un important déversement accidentel peut causer des

impacts environnementaux tels que l'eutrophisation d'eaux de

surface closes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les

réglementations locales le permettent.

Éviter que le produit atteigne l'eau souterraine, les organismes aquatiques ou le système d'égouts. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

Code Européen de déchets:

06 10 99: déchets non spécifiés ailleurs

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria Telephone +43 732 6915 0



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Renseignement spécial n'est pas nécessaire.

Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADN, le

code IMDG, I' ICAO/IATA-DGR

Le nitrate d'ammonium avec moins de 0.4% de carbone organique n'est pas classé comme explosif selon les tests

ONU de séries 1 et 2.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et

articles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

: Non applicable

: Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

dangers lies aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Catégorie Quantité 1 Quantité 2
2 Nitrate d'ammonium: 1 250 t 5 000 t

formule d'engrais

Autres réglementations:

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria Telephone +43 732 6915 0



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

Stockage: concerné par la rubrique 4702-II (ex 1331-II) de la Nomenclature des Installations Classées. (Décret 2014-285 du 3 mars 2014).

Règlement (UE) no 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs - ANNEXE I. PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE **RESTRICTIONS**

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation du précurseur d'explosif par le grand public fait l'objet de restrictions.

Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-andterrorism/explosives/explosives-

precursors/docs/list of competent authorities and national contact points en.pdf

Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles, qui fixe des valeurs limites : 50 mg/l en NO3- et 0.1 mg/l en NH4+.

Règlement (UE) 2019/1009 relatif aux fertilisants UE PFC 1 (C) (I) (a) (i)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eve Irrit. Irritation oculaire

Ox. Sol. Matières solides comburantes

Information supplémentaire

Autres informations : Publiée suivant le règlement (CE) nº 1907/2006, Annexe II, et

à ses amendements.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les

éditions précédentes.

Editeur LAT Nitrogen, Group Product Stewardship / Nelly Lemarié

Chemical Safety Report, Ammonium Nitrate. FARM REACH Sources des principales

données utilisées pour Consortium, 2023

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria Telephone +43 732 6915 0



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate 24,5 - 28% N

Version 5.0 Date de révision: 22.12.2023 Date précédente: 13.09.2023

l'établissement de la fiche de données de sécurité Fertilizers Europe Guidance documents

Clause de non-responsabilité

L'information contenue dans le présent document est, à notre meilleure connaissance, correcte et fiable à la date de sa publication. Cependant, nous ne garantissons ni n'assumons aucune responsabilité de quelque nature quant à l'exactitude et au caractère complet de cette information.

Par la présente, nous ne nous engagons ni ne donnons aucune garantie de qualité marchande de nos produits ni de caractère adapté à un usage spécifique.

Il relève de la responsabilité du client d'inspecter et de tester nos produits afin de s'assurer lui-même du caractère adapté des produits à l'usage spécifique du client. Le client est responsable de l'usage, du traitement et de la manipulation appropriés, sûrs et legaux des produits.

L'information contenue dans le présent document se rapporte exclusivement à nos produits lorsque ces derniers ne sont pas utilisés conjointement avec d'autres produits tiers. Aucune responsabilité ne peut être acceptée, plus particulièrement au regard de l'usage de nos produits conjointement avec d'autres matériaux ou substances.

